

HAÏTI

nouvelles
images d'

EDITORIAL

mars 2009 – n°74

Il est souvent sain de ne pas faire du passé table rase, mais plutôt de regarder avec soin comment, dans le passé, la table fut mise, par qui et au profit de qui. Il arrive ainsi que, difficilement, justice soit faite et que les pilliers de table rendent des comptes, du moins un peu de leur pillage.

C'est l'histoire des sommes détournées, pendant la présidence de Jean-Claude Duvalier et déposées dans des banques suisses. Celle de l'obstination des autorités haïtiennes, de la ténacité d'une coalition d'ONG et d'associations suisses. Celle de la justice helvétique qui entreprend de faire "que la justice soit forte si la force - dans le passé - n'avait pas été juste".

L'histoire n'est pas terminée...

La force n'avait pas été juste... Qu'alors la justice soit forte !¹

¹ Cf : Pascal.

Jean-Claude Duvalier, Baby Doc, avait, selon ses propres mots, promis de faire «la révolution économique» après «la révolution politique» réussie par son père, François Duvalier, Papa Doc.

Il y eut effectivement un changement : le perfectionnement du système traditionnel d'enrichissement personnel par le détournement des fonds publics ; notamment, par des prises effectuées sur des entreprises d'État et par le biais d'œuvres sociales. Cela avec l'aide active de l'épouse, Michèle Benett et du beau-père Ernest Benett. Lors des derniers mois du régime des Duvalier, en 1985, ces deux derniers noms résonnaient, en même temps que celui du Dauphin, dans toutes les têtes, dans les cris de révolte, sur les pancartes.

Le 7 février 1986, J-C Duvalier quittait Haïti pour la France, où il réside toujours, à bord d'un avion de l'armée américaine. C'était la fin de l'ère Duvalier, après 29 ans.

Dans le courant de l'année, le gouvernement provisoire, qui succède à Baby Doc, demande à la Suisse de bloquer les avoirs de l'ex-président. L'Etat haïtien estimait que plus de 1 million de dollars avait été détournés et une bonne partie transférée en Suisse.

A cette demande d'entraide judiciaire, la Suisse répond, en 2002, par un blocage des fonds. Comme elle ne reçoit toujours pas les preuves nécessaires au traitement de la demande, elle ne peut que bloquer les fonds puis prolonger ce blocage, à deux reprises, avec un dernier délai au 3 juin 2007. Il s'agit d'une somme de 7,6 millions de francs suisses.

Lorsque la date d'expiration de cette période de blocage approche, la Suisse constate que les négociations avec la famille Duvalier n'aboutissent pas non plus. Or, s'il est impossible de prouver l'origine frauduleuse de l'argent déposé par les Duvalier, la Suisse se doit de respecter ses propres règles d'État de droit et donc de garantir la propriété de la famille Duvalier.

La date du 3 juin est proche et la presse annonce le prochain déblocage des fonds Duvalier par les autorités suisses. Alors, en mai 2007, la Plateforme Haïti de Suisse (PFHS) se mobilise. Elle envoie une lettre ouverte au Département Fédéral des Affaires Étrangères suisse (DFAE) et mobilise des partenaires européens à travers la Coordination Europe Haïti (dont le CHF fait partie). Les ONG suisses travaillant sur le thème de l'argent des dictateurs font un communiqué de presse, le 27 mai, pour réclamer le blocage immédiat de l'argent. Soutenues par des ONG européennes, elles adressent une lettre au Conseil Fédéral Suisse et mènent une campagne de protestation en Suisse qui s'étend : Europe, Haïti, Amérique latine, Canada... Il s'ensuit une campagne internationale de pression sur les autorités suisses. De son côté, en mai, en conclusion de la mise à jour de son rapport de visite, Louis Joinet, expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Haïti, demande la restitution des fonds Duvalier à Haïti dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Il commence à coopérer dans ce but tant avec les autorités haïtiennes que suisses.

Le gouvernement suisse décide alors, par une mesure urgente, de prolonger le blocage des fonds pour une nouvelle durée de trois mois (échéance fin août 2007). En août 2007, les autorités haïtiennes décident quant à elles de mener une procédure pénale, ce qui leur permet de déposer une nouvelle demande d'entraide judiciaire auprès de la Suisse. À la suite de cette lettre du président Préval en août 2007, la Suisse prolonge le blocage des fonds Duvalier jusqu'au 31 août 2008.

Les démarches et les rencontres se poursuivent. Les ONG suisses créent une coalition nommée explicitement « Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier à Haïti ». Celle-ci prend contact, fin 2007, avec des interlocuteurs haïtiens (Centre oecuménique des Droits Humains, Justice et Paix, Transparency International-Haïti, GARR...). La coopération continue également entre le DFAE, la Banque Mondiale et l'ONU, par le biais de l'expert indépendant de l'ONU. Ce dernier joue également un rôle actif auprès du gouvernement haïtien dans ses démarches judiciaires contre les Duvalier. Début 2008, il propose, à la Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds, de s'atteler à la recherche et au traitement de la documentation concernant les violations des droits humains et autres crimes commis par J.C. Duvalier pendant sa présidence. La Coalition finance et réalise ce travail puis le remet en novembre 2008, aux ONG haïtiennes, à la Direction du Droit International Public, et à l'avocat du gouvernement haïtien.

En mai 2008, les autorités haïtiennes ayant complété la demande d'entraide judiciaire de 1986, l'Office Fédéral Suisse de la Justice se charge de l'exécution de cette demande et ordonne, dans ce cadre, le blocage des fonds Duvalier. Il décide que les

détenteurs des comptes bloqués ont jusqu'à fin septembre 2008 pour prouver que les avoirs ne sont pas d'origine délictueuse. En conséquence, le Conseil Fédéral suisse lève sa mesure de blocage des avoirs Duvalier, le 31 août 2008. Comme le clan Duvalier a pillé les caisses de l'Etat haïtien d'une manière qui relève de l'organisation criminelle, les dispositions du code pénal s'appliquent dans le domaine de la preuve et cela implique un renversement de la charge de la preuve. C'est-à-dire que, si les détenteurs des comptes ne peuvent démontrer comme licite l'origine de leurs avoirs en apportant les preuves requises, alors les fonds bloqués seront remis à Haïti.

Le 12 février 2009, un communiqué de presse de l'Office fédéral suisse de la justice tombe : « Les fonds Duvalier, bloqués par la Suisse, (environ 7,6 millions de francs suisses = 4 millions d'euros) seront remis à Haïti, les détenteurs des fonds n'ayant pu démontrer que ces avoirs ne sont pas d'origine criminelle ».

La coalition des organisations suisses a aussitôt dit sa satisfaction et a demandé aux autorités suisses de veiller à une restitution transparente, à un usage humanitaire et à un contrôle décidé avant la levée du blocage. De leurs côtés, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) ainsi que les ONG haïtiennes demandent que les fonds soient intégralement et inconditionnellement remis à l'Etat haïtien.

Par ailleurs, pour les ONG suisses « le cas Duvalier a montré que la législation suisse a des lacunes » et qu'elle doit être complétée rapidement. « Quand un pays, affaibli par une dictature ou une guerre, n'est pas en mesure de déposer une demande d'entraide judiciaire respectant tous les critères de l'Etat de droit, la Suisse ne peut bloquer l'argent de manière durable et le confisquer ». La coalition d'ONG approuve le gouvernement suisse dans son intention de réviser la loi sur l'entraide judiciaire pour faciliter la confiscation des fonds détournés par des dirigeants corrompus.

Le CADTM attire l'attention sur le fait qu'Haïti n'est pas un cas isolé et met en parallèle le problème de la restitution et celui de la dette externe en écrivant : « ...les créanciers du Nord continuent d'exiger des populations du Sud le remboursement de dettes illégitimes tout en refusant de leur restituer les avoirs illicites placés dans les banques occidentales et ce en violation de la Convention des États-Unis contre la corruption ».

A cette date, tout n'est pas dit. Le 19 mars, l'avocat de Duvalier annonçait qu'un recours avait été déposé dans les temps auprès du Tribunal Pénal Fédéral suisse.

Les fonds dus sont enchaînés !

L'ACTUALITE DU MOIS

Carnaval et vie quotidienne

Sur les thèmes « Men nan man pou la vi ka bel » (main dans la main, la vie peut être belle), le carnaval a connu le succès populaire habituel. Le gouvernement avait accordé une subvention d'un million de dollars haïtien à la municipalité de Port-Au-Prince. Pourtant, certaines difficultés d'organisation et surtout la violence habituelle, elle aussi (un mort et 809 blessés pour la plupart à l'arme blanche), la pauvreté ou le contenu problématique pour les femmes de certains textes de chansons, font que le bilan semble mitigé.

Carnaval ou pas, la vie n'est pas toujours belle. La violence est présente et notamment la violence faites aux femmes, souvent dans le cadre conjugal, mais aussi les atteintes aux mineures et aux enfants. Ce qui est neuf c'est que les femmes sortent du silence. C'est le résultat du travail des associations de solidarité comme Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA) ou Kay Fanm. Le rapport de Justice et Paix et le rapport annuel du Département d'Etat des Etats-Unis sur la situation des droits humains dans le monde soulignent pour Haïti la persistance de la violence (54 personnes tuées par balles durant les trois derniers mois à Port-Au-Prince), la reconstitution de bandes armées et l'inefficacité des mesures adoptées contre le crime organisé et la corruption. Même si, selon Radio Kiskeya, ce dernier rapport reconnaît que les autorités civiles exercent en général leur contrôle sur la Police Nationale. Rappelons à cette occasion que la dernière promotion de la Police Nationale porte à 9600 le nombre de policiers et policières.

Vie politique

Elections sénatoriales

Les élections partielles pour le renouvellement d'un tiers du Sénat sont prévues pour le 17 avril prochain. Le Conseil électoral provisoire est depuis des semaines sous pression devant les difficultés à publier la liste définitive des candidats. La désignation de 12 candidats proposés par le parti Fanmi Lavalas pose en effet la question de leur représentativité puisque deux factions rivales de ce parti prétendent à cette représentativité. Une faction menée par Maryse Narcisse et Rudy Heriveaux se disent mandatés directement par Jean Bertrand Aristide, et une autre menée par Yves Cristallin et Yvon Neptune contestant ledit mandat.

Devant cette incohérence le CEP avait dans un premier temps rejeté toutes ces candidatures, puis devant la pression des ambassadeurs étrangers et de l'opinion, il a repoussé les délais et ouvert un bureau de doléances.

Dans un premier temps une seule liste Fanmi Lavalas semblait avoir pu être mise au point par les cadres lavalassiens, après que Rudy Hériveaux ait accepté de participer aux discussions. Puis dans un nouveau rebondissement, Maryse Narcisse contestait

cette démarche, se présentant comme la porte-parole de Jean-Bertrand Aristide. Le CEP, constatant que la liste présentée au nom de Lavalas ne comprenait pas l'attestation portant « signature du représentant dûment mandaté de ladite organisation », a confirmé la mise à l'écart des candidats de Fanmi Lavalas. Maryse Narcisse a alors demandé au Tribunal des Référés de casser cette décision du CEP. Les difficultés du CEP continue et les critiques s'accumulent.

Projet de réforme de la Constitution

Déterminé à modifier la constitution, le président Préval a choisit 17 personnes pour faire partie d'une commission préparatoire, dont les propositions seront présentées aux parlementaires en juin 2009. Il a également nommé 18 personnes pour une commission présidentielle pour la réforme judiciaire. L'ensemble de ces personnes sont pour la plupart des juristes, des militants politiques et des défenseurs des droits humains.

Relations internationales

La République Dominicaine. Le Tribunal d'Azua vient de condamné à 10 ans de prison pour homicide volontaire le chauffeur dominicain O.M. Sanchez, après l'assassinat du commerçant haïtien R. Mésadiou. Par ailleurs René Préval vient de signer le document relatif à la participation d'Haïti à la Commission mixte binationale haïtiano-dominicaine, qui doit évoquer des thèmes sensibles entre les deux pays comme la migration, l'échange commercial etc.

Les Etats-Unis. Barack Obama a selon radio métropole, discuté avec la gouverneure générale du Canada d'origine haïtienne, Michaëlle Jean, de la situation critique d'Haïti et sur les moyens de « favoriser le développement économique et social d'Haïti ».

Le service d'immigration des Etats-Unis aurait annoncé le 16 février l'ordre d'expulsion de 30000 sans-papiers Haïtiens. Quelques 600 Haïtiens sont actuellement en détention en attendant leur départ forcé en haïti. Mais les autorités consulaires en Haïti en territoire américain indiquent « qu'elles ont cessés d'émettre les documents de voyage nécessaires et qu'elles attendent de nouvelles instructions ». Les autorités haïtiennes maintiennent qu'Haïti n'a pas les moyens de faire face à un retour massif de déportés. Plusieurs centaines d'Haïtiens ont selon l'AFP manifesté à Miami pour protester contre ces ordres d'expulsions et ont demandé l'ajournement. Ils demandent au président Obama que les Haïtiens puissent bénéficier aux Etats-Unis du statut de protection temporaire.

Le gouvernement français a pris position sur ce dossier en rappelant que la question migratoire doit se régler dans le respect des droits de l'Homme ». Pourtant, ce même gouvernement expulse régulièrement des Haïtiens.

La Coordination haïtienne Tèt Kolé de Guadeloupe a été créée en 1991 pour défendre le droit et la dignité des Haïtiens vivant en Guadeloupe et pour favoriser l'intégration des membres de la communauté haïtienne dans la société guadeloupéenne

Avec l'aide du CHF, Tèt Kolé a planifié le projet de « Redynamisation de Tèt Kolé » pour l'année 2009. L'objectif de ce projet est de donner un nouvel élan à l'association en favorisant la formation des animateurs, en encourageant de nouvelles actions, développer la base de Tèt Kolé avec l'ouverture de nouvelles cellules.

Projets pour l'année 2009

- Cellule Pointe-à-Pître : Organiser des séances artistiques ou des activités récréatives ; créer une permanence.
- Cellule Capesterre – Belle Eau : Former un groupe de théâtre ; Lancer un cours d'alphabétisation ; Faire revivre les anciennes cellules de Goyave et de Petit-Bourg.

- Cellule Morne-à-l'Eau, Petit Canal : Faire des cours de remise à niveau ou d'alphabétisation ; Lancer, en collaboration avec le Secours Catholique, des permanences de conseils juridiques et sociaux ; Favoriser la formation professionnelle des membres de la communauté, en collaboration avec des organismes de formation, etc.
- Cellule Prise d'Eau : Assurer, avec la collaboration du Collectif contre la Xénophobie, une permanence de conseils juridiques et sociaux ; Réformer l'équipe de football et le groupe culturel des jeunes ; Lancer un cours de remise à niveau dans la langue française.
- Cellule Trois Rivières : Participer à une mutuelle au prix dégressif selon le nombre d'inscrits ; Organiser un cours d'alphabétisation ; Etablir une permanence de conseils juridiques et sociaux

Coordonnées

Léonard Joinil, président : 0690568196.

HAÏTI EN FRANCE : AGENDA

- ✓ Du 13 mars au 3 avril, Nantes (44) : Mémoire de l'Outre-Mer organise une exposition « d'objets privés de Nantais d'ici ou d'ailleurs, histoires à partager », objets d'origine caraïbéenne, guyanaise, réunionnaise, malgache, africaine, miquelonnaise, polynésienne. Lieu : Espace Culturel Louis DELGRES, 89 Quai de la Fosse - 44100 NANTES. Contact : 02 40 71 76 57. Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30 (sans interruption)
- ✓ 3 avril, Paris : Migreurop, association voisine du Collectif Haïti de France, organise une soirée / débat sur les accords de réadmission, « liaisons dangereuses » entre aide au développement et gestion des flux migratoires ». Haïti est concerné. Horaire: 17h00. Lieu : CICP, 21 ter rue Voltaire, 11è.
- ✓ 17 au 19 avril, Fort de Joux (39) : L'association Internationale des Etincelles d'Amour (AIED'A), vous invite à une excursion touristique et historique en autocar « Retour sur les traces de Toussaint Louverture dans le Jura ». Visite du château du Joux et le cachot. Pension complète. Contact : Edwin: 0624145678 ; 0613194099 ou dhedwin@hotmail.com

(Pour l'actualité d'Haïti en France, nous soumettre des dates, rendez-vous sur www.collectifhaiti.fr, rubrique Agenda)

LE COLLECTIF HAITI DE FRANCE - CHF

Des nouveaux statuts prochainement au CHF !

Le Conseil d'Administration du CHF s'est réuni mi-mars pour toute une journée de travail. Il était question de se mettre d'accord sur une proposition de nouveaux statuts à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2009.

Cette rédaction a servi d'occasion pour lancer des débats de fonds au sein du CA :

Quel rôle doit tenir le CHF face aux associations membres, aux collectifs régionaux sur Haïti qui fleurissent dans plusieurs régions en France ? Quel soutien doit apporter le CHF aux

ONG qui font un travail de plaidoyer au niveau national et/ou européen et aux collectivités locales françaises qui travaillent avec des partenaires en Haïti ? Quelle place doivent tenir, au sein de ses activités, le devoir d'information du CHF (et sous quelles formes), la défense des migrants haïtiens ?

Les membres du CA vous invite doré et déjà à réserver le **samedi 16 mai 2009 pour participer à son AG**. Vous recevrez une invitation officielle avec plus de renseignements courant avril.

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris - Tél : 01 43 48 31 78

contact@collectif-haiti.fr / www.collectif-haiti.fr